



PROGRAMME

DE TRAVAIL

De l'Administration luxembourgeoise
vétérinaire et alimentaire (2025 – 2027)





Table des matières

Contents

Avant-propos : mot de la Direction.....	3
1. L'ALVA : Missions et contexte	5
2. Nos valeurs.....	10
3. L'analyse SWOT	17
4. Notre vision.....	17
5. Nos objectifs stratégiques.....	17
6. Nos objectifs opérationnels, projets et activités courantes.....	19



Avant-propos : mot de la Direction

Nous avons le plaisir de vous présenter le premier programme de travail de l'**Administration luxembourgeoise vétérinaire et alimentaire (ALVA)** pour la période **2025–2027**.

Ce programme s'inscrit dans une dynamique d'évolution et de modernisation de notre nouvelle administration. Il est le fruit d'une réflexion stratégique menée collectivement, avec pour objectif d'améliorer notre fonctionnement interne, de clarifier nos structures et de renforcer la lisibilité de nos actions. Il marque également une étape importante dans la construction d'une culture organisationnelle partagée, fondée sur des valeurs fortes et une vision commune d'autant plus importantes après la création de l'ALVA en octobre 2022 à la suite de la fusion de 4 administrations de 3 ministères différents.

L'ALVA, en tant qu'administration centrale placée sous l'autorité du **ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture**, est responsable d'un large champ d'activités dans le cadre des contrôles officiels pour la protection de la santé publique et animale. Notre action couvre l'ensemble de la chaîne alimentaire, de la **sécurité sanitaire des denrées alimentaires et des aliments pour animaux**, au **bien-être animal**, en passant par la **santé animale**, la **gestion et communication des risques**, et la **lutte contre la fraude**.

Dans ce contexte, l'ALVA entend consolider son rôle d'autorité de référence, capable de répondre aux défis croissants liés à la santé animale et publique, à la durabilité des systèmes alimentaires, aux attentes sociétales, ainsi qu'aux exigences européennes et internationales en constante évolution.

L'élaboration de ce programme de travail repose sur une **analyse SWOT participative**, alimentée par les contributions de l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de l'ALVA. Cette analyse a été enrichie à l'occasion d'ateliers organisés par l'équipe projet, en collaboration avec la Direction, les chefs de service et les chefs de division, et avec le soutien précieux du CGPO. Elle constitue le point de départ d'une réflexion stratégique plus large, traduite dans la vision et les objectifs présentés dans ce document.

Nous tenons à remercier chaleureusement l'**équipe projet** pour son engagement, sa rigueur et sa coordination tout au long de ce processus. Nous remercions également le **CGPO** pour son accompagnement méthodologique.

Notre reconnaissance va enfin à l'ensemble des **collaboratrices et collaborateurs de l'ALVA**, dont la participation active, les idées et la mobilisation constante ont été déterminantes. C'est grâce à cette implication collective que nous avons pu construire un programme de travail ambitieux, cohérent et porteur de sens.



L'ALVA poursuivra avec détermination, ses missions au service de l'intérêt général, en veillant à garantir la **sécurité alimentaire**, à protéger la **santé animale**, à promouvoir le **bien-être animal** et à assurer des **contrôles officiels rigoureux** sur l'ensemble de la chaîne alimentaire.

La Direction de l'ALVA



Dr. Félix Wildschutz
Directeur de l'ALVA

Dr. Caroline Merten
Directrice adjointe de l'ALVA

Patrick Hau
Directeur adjoint de l'ALVA



1. L'ALVA : Missions et contexte

1.1. Missions de l'ALVA

L'Administration luxembourgeoise vétérinaire et alimentaire a été créée en 2022 par le regroupement, au sein d'une administration unique, de la majeure partie des organes de contrôle de la chaîne alimentaire.

Selon la logique du règlement n° 2017/625 qui définit des critères communs et uniformes pour tous les contrôles de la chaîne agro-alimentaire, l'ALVA est constituée des unités préexistantes suivantes:

- Administration des services vétérinaires (Ministère de l'Agriculture)
- Division de la sécurité alimentaire de la Direction de la santé (Ministère de la Santé)
- Service du contrôle des aliments pour animaux de l'Administration des services techniques de l'agriculture (Ministère de l'Agriculture)
- Commissariat du gouvernement à la qualité, à la fraude et à la sécurité alimentaire (Ministère de la Protection des Consommateurs)

Suite à la fusion de ces quatre unités, la nouvelle administration ALVA est placée sous l'autorité du ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture.

Les missions de l'ALVA sont définies dans la loi du 8 septembre 2022 portant création et organisation de l'Administration luxembourgeoise vétérinaire et alimentaire.

L'Administration luxembourgeoise vétérinaire et alimentaire reprend toutes les missions des organes préexistants et est ainsi chargée des missions suivantes :

1. contrôles officiels et autres activités officielles dans les domaines de la santé animale, ainsi que des actions d'information, de prévention et de lutte contre les maladies animales;
2. mise en œuvre de l'identification et de l'enregistrement des animaux;
3. contrôles officiels et autres activités officielles dans les domaines du bien-être animal, ainsi que des actions d'information, de prévention et d'amélioration du bien-être animal;
4. contrôles officiels et autres activités officielles dans les domaines de la sécurité sanitaire, de la loyauté marchande et de la sûreté des sous-produits animaux, des aliments pour animaux, des denrées alimentaires et des matériaux et objets entrant en contact avec les denrées alimentaires;
5. contrôles officiels dans le domaine de la qualité des denrées alimentaires;
6. contrôles officiels et autres activités officielles concernant les importations en provenance de pays tiers et les exportations vers ces pays tiers;
7. analyses, essais et diagnostics sur les échantillons prélevés au cours de contrôles officiels et d'autres activités officielles dans les domaines de la santé animale, du bien-être animal, des sous-produits animaux, des aliments pour animaux, des denrées alimentaires et des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec les denrées alimentaires;
8. gestion des bases de données relatives aux autorisations, enregistrements et agréments des opérateurs de la chaîne alimentaire;



9. lutte contre la fraude dans le cadre des missions de l'ALVA;
10. mise en œuvre des procédures de mise sur le marché des denrées alimentaires, matériaux et objets destinés à entrer en contact avec les denrées alimentaires et des aliments pour animaux;
11. gestion des situations de crise en coopération avec les autres institutions compétentes;
12. communication sur les risques et les contrôles officiels;
13. élaboration des plans pluriannuels intégrés de gestion et de contrôle;
14. organisation de la coopération administrative avec la Commission européenne, les agences de l'Union européenne et les organisations internationales en tant que point de contact et de correspondant national.

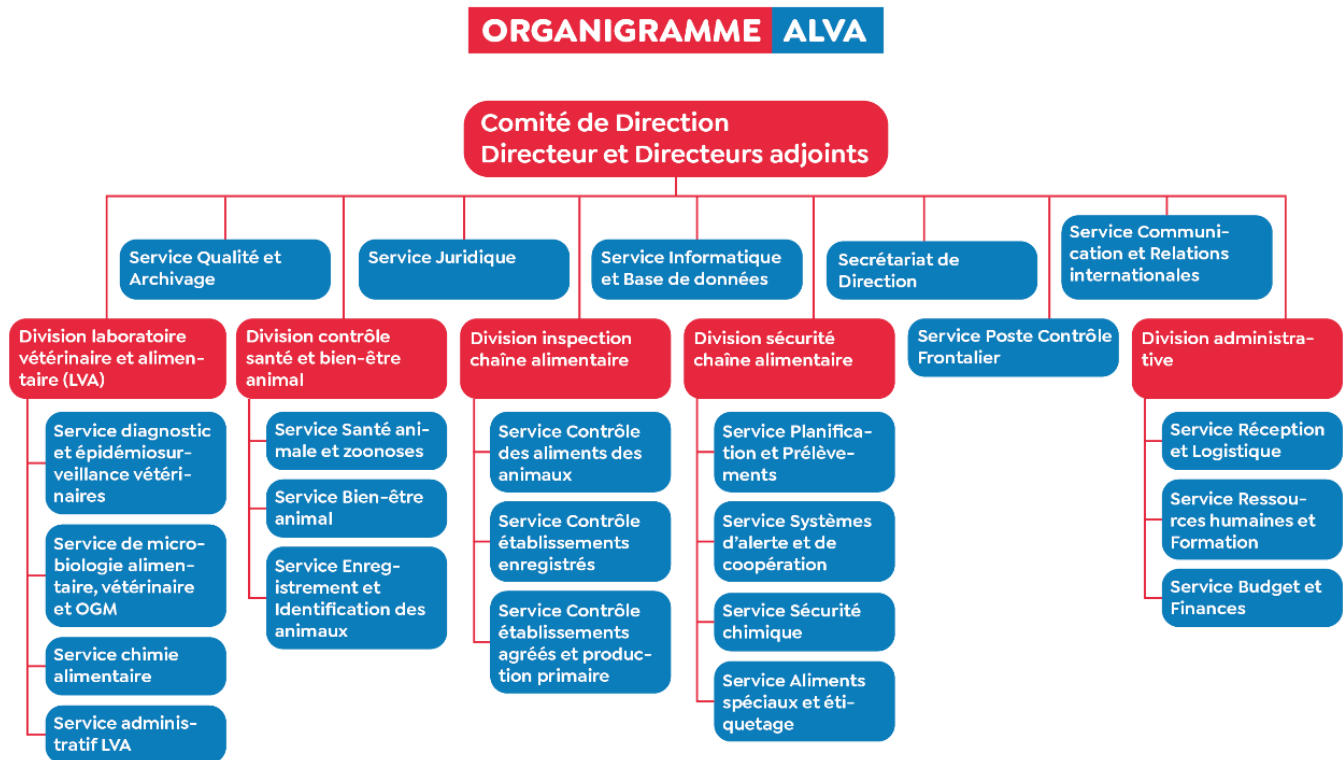
Pour s'acquitter de ses missions, l'ALVA dispose de personnel technique, scientifique et administratif dans les différentes carrières de la fonction publique. Le personnel de l'ALVA est organisé en unités organisationnelles appelées services. Les services techniques disposant de domaines d'activités apparentés sont regroupés au sein d'une division. Des services support en charge des missions de support générales sont rattachés directement à la Direction de l'ALVA.

Au site de l'ALVA à Strassen, le début de 2024 avait commencé par un grand déménagement en interne afin de refléter le nouvel organigramme défini en 2023. Cette action permettait un rapprochement physique de tous les agents travaillant au sein d'un même service et de rapprocher tous les services d'une même division.

Lors de la mise en place du Gouvernement actuel à la fin de l'année 2023, il avait été décidé de poursuivre la réforme de consolidation entamée par le Gouvernement précédent dans le domaine du contrôle de la chaîne alimentaire avec la création de la nouvelle Administration luxembourgeoise vétérinaire et alimentaire (ALVA). Dans ce cadre, le Gouvernement avait décidé que le Service de surveillance alimentaire (SSA) du Laboratoire national de santé (LNS), serait transféré vers l'ALVA afin de le fusionner avec le Laboratoire de médecine vétérinaire de l'état (LMVE). Un comité de pilotage avait été mis en place par les ministres de la Santé et de la sécurité sociale et de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture pour mettre en œuvre cette fusion au cours de l'année 2024. La fusion est devenue effective à partir du 1er janvier 2025, et a donné naissance au Laboratoire vétérinaire et alimentaire (LVA), une division de l'ALVA placée sous la tutelle du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture. Elle constitue la dernière étape visant à centraliser l'ensemble du contrôle de la chaîne alimentaire, couvrant à la fois l'inspection, la surveillance et les analyses de laboratoire, sous l'autorité d'un seul ministère.



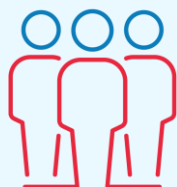
1.2. Organigramme



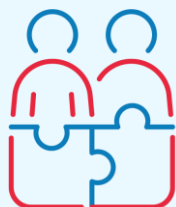


1.3. Bilan social

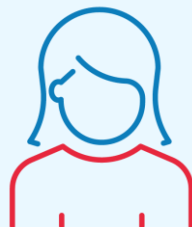
Au 1er janvier 2025, le personnel de l'ALVA est défini par :



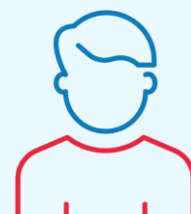
132 agents



114 Equivalents
Temps Plein

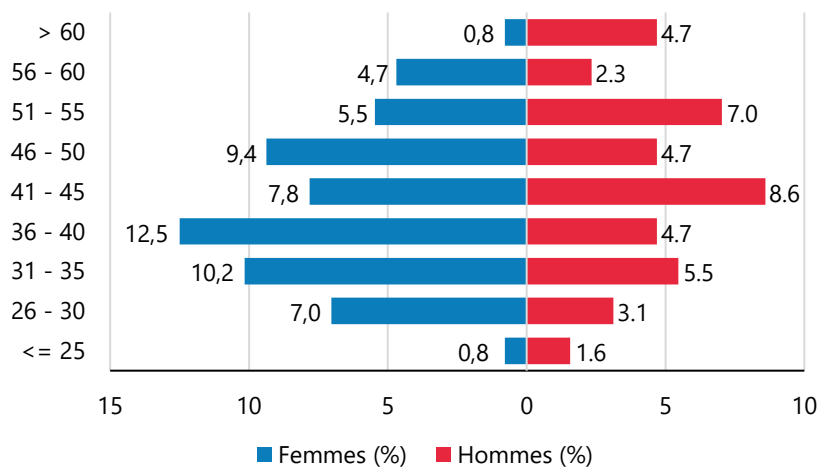


58,1%
femmes



41,9%
hommes

Pyramide des âges (%)



Âge moyen
42,7 ans



45,7 %
Employé de l'État



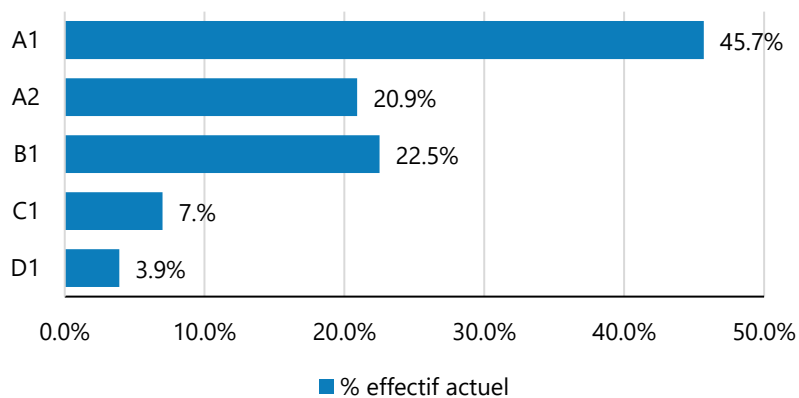
54,3 %
Fonctionnaire de l'État

63,6 %
à temps plein

36,4 %
à temps partiel



Groupe de traitement





2. Nos valeurs

Les valeurs de l'ALVA ont été définies en consultant aussi largement que possible les agents de l'ALVA via un sondage auquel tout agent a pu participer. Ensuite, l'équipe projet a travaillé sur l'identification des 6 valeurs clés de l'ALVA.

Les valeurs de l'ALVA : un socle commun pour une action cohérente et engagée

À l'ALVA, nos valeurs sont le fil conducteur de notre action collective. Elles traduisent les principes auxquels nous croyons profondément et qui orientent nos décisions, nos comportements et nos relations, tant en interne qu'avec nos partenaires et l'ensemble des acteurs concernés. Issues d'un travail collaboratif avec l'ensemble des équipes, elles reflètent notre identité, nos ambitions et notre engagement au service de l'intérêt général.



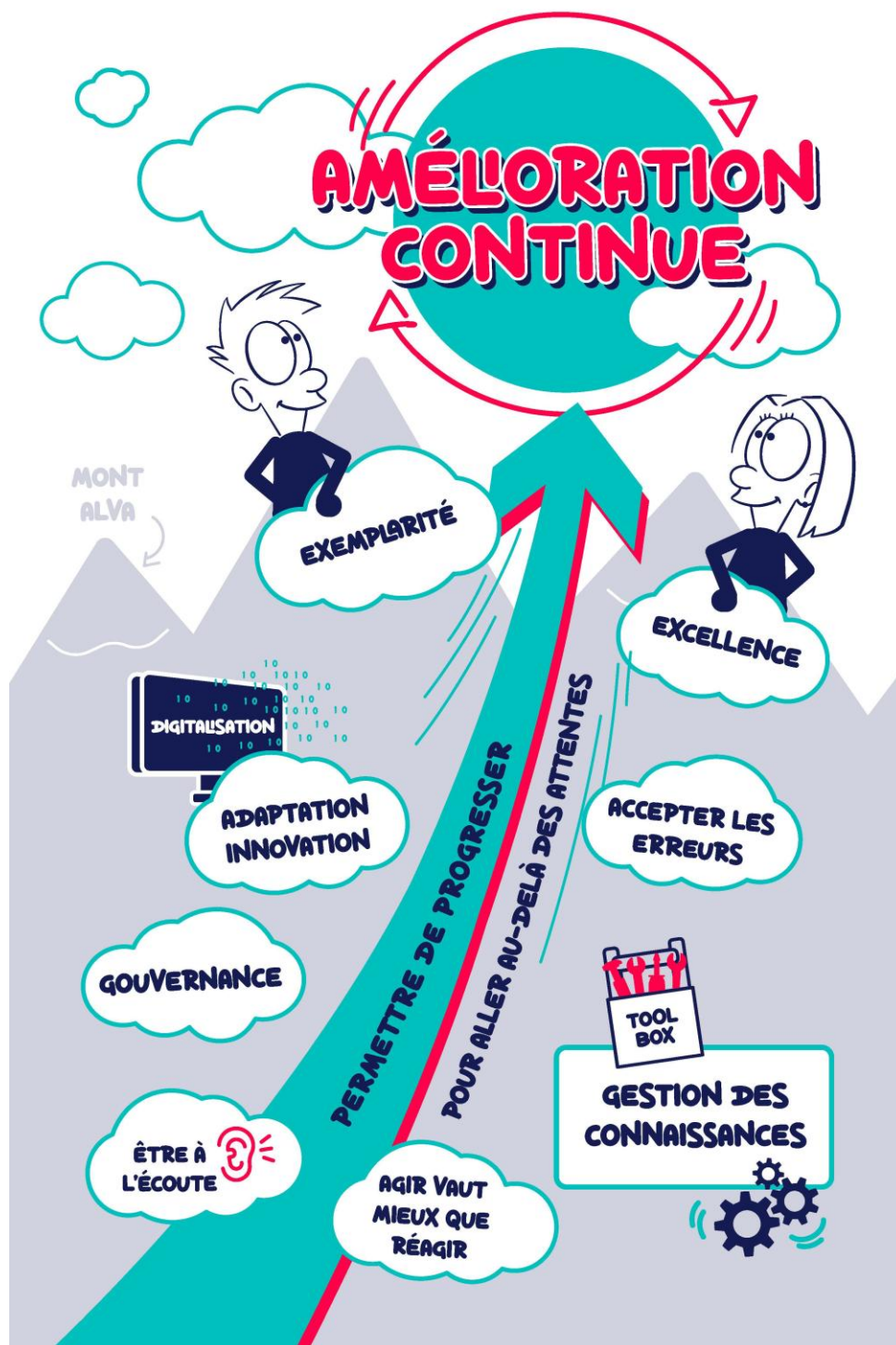
Ces valeurs ne sont pas de simples principes affichés : elles sont incarnées au quotidien par chacune et chacun d'entre nous, et donnent tout leur sens à l'ambition de l'ALVA de construire une administration exemplaire, à la fois exigeante, humaine et responsable.

Voici des illustrations des six valeurs qui nous animent au quotidien, chacune accompagnée d'une explication et incluant des points de référence concrets pour présenter leur mise en pratique :



- **Amélioration continue**

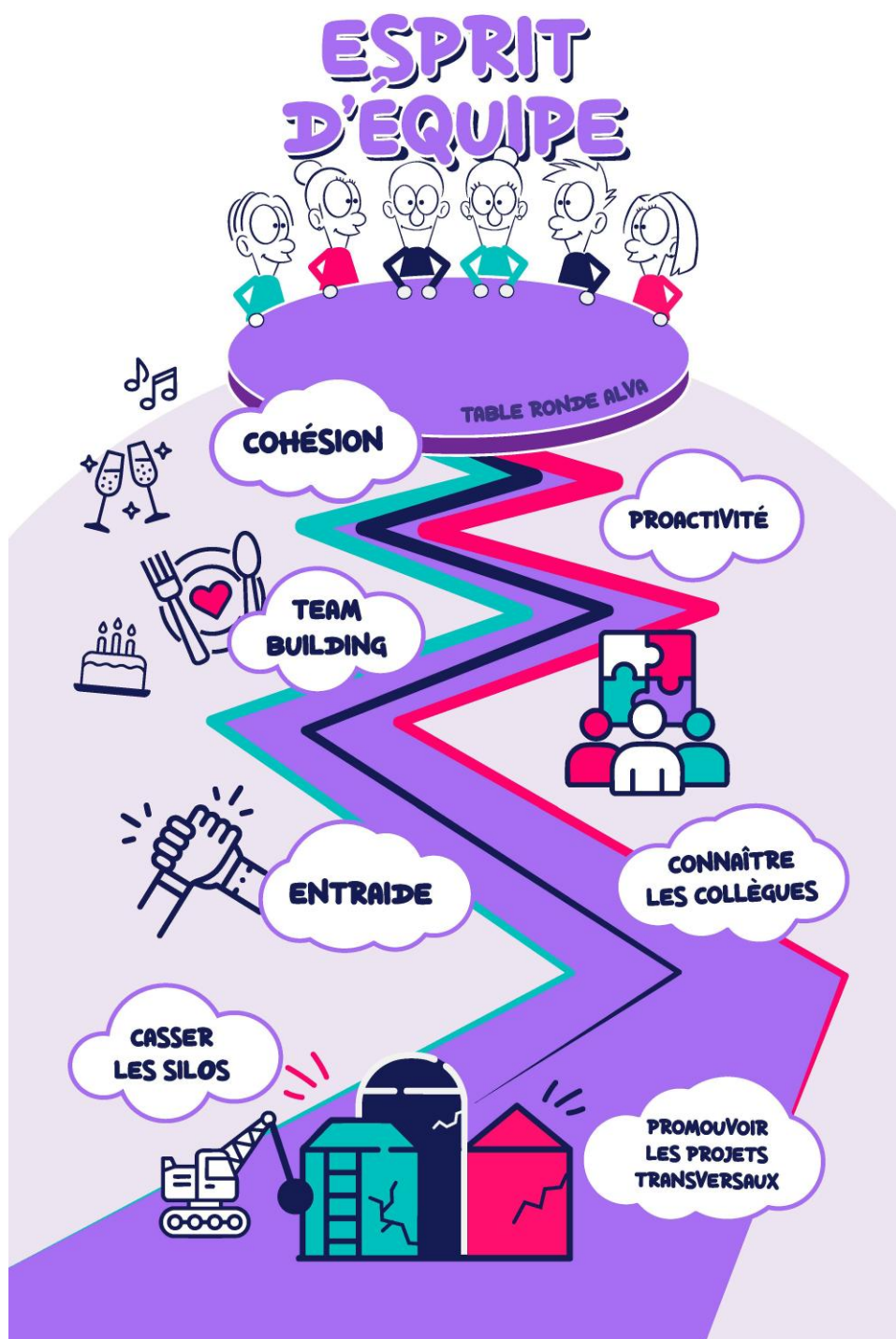
Nous cultivons une culture du progrès, où chaque expérience est une occasion d'apprendre et d'évoluer. Notre capacité à remettre en question nos pratiques, à innover et à ajuster nos méthodes nous permet de répondre avec agilité aux changements et aux nouveaux défis.





- **Esprit d'équipe**

La collaboration est au cœur de notre fonctionnement. En favorisant le dialogue, l'entraide et la complémentarité des compétences, nous renforçons notre efficacité collective et construisons un environnement de travail solidaire et inclusif.





- **Professionalisme**

Nous agissons avec rigueur, efficacité et sens des responsabilités. Nos actions s'appuient sur des méthodes éprouvées et des standards élevés de qualité, dans le respect des engagements pris et des attentes de nos parties prenantes.





- **Respect**

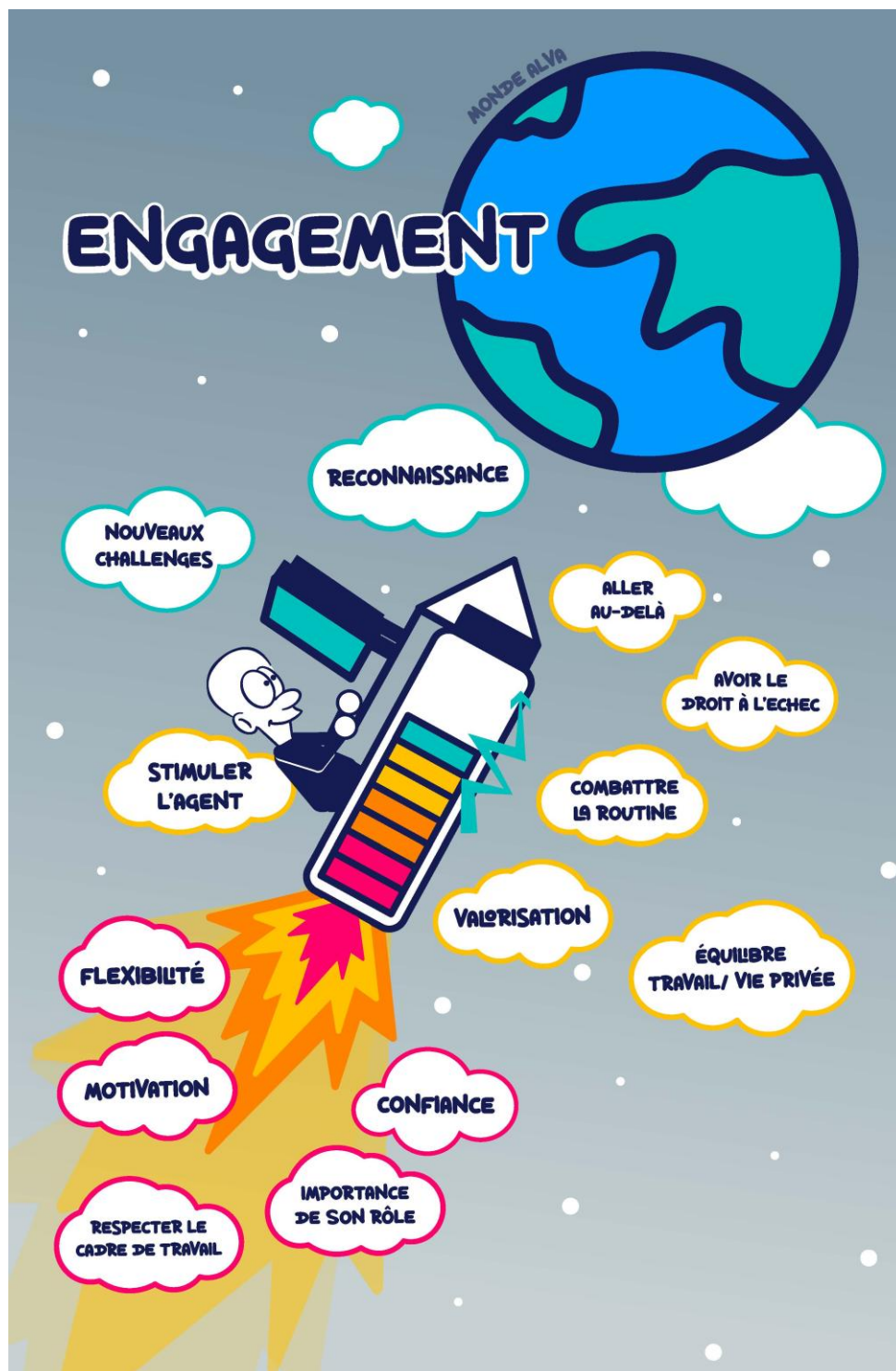
Nous veillons à instaurer des relations empreintes de considération, d'écoute et de bienveillance. Le respect guide nos échanges, encourage la diversité des points de vue et renforce la confiance au sein de l'organisation et avec nos interlocuteurs.





- **Engagement**

Nous sommes pleinement investis dans nos missions. Notre motivation repose sur une forte conscience du service public, une volonté d'agir avec intégrité, et une détermination à contribuer concrètement au bien commun.





- **Expertise**

Notre action repose sur une maîtrise technique pointue et sur des connaissances actualisées, basées sur des fondements scientifiques solides. Cette expertise garantit la pertinence, la fiabilité et la crédibilité de nos décisions et de nos recommandations.





3. L'analyse SWOT

L'analyse SWOT de l'ALVA a été construite de manière participative. L'ensemble des collaboratrices et collaborateurs a contribué à l'identification des forces et faiblesses internes, ainsi que des opportunités et menaces liées à notre environnement. Des ateliers ont ensuite été organisés par l'équipe projet, en collaboration avec la Direction, l'ensemble des chefs de service et des chefs de division, et avec le soutien du CGPO. Ces ateliers ont permis de discuter, d'enrichir et de valider collectivement les éléments recueillis.

4. Notre vision

L'ALVA aspire à être une administration exemplaire, soutenue par des procédures harmonisées et digitalisées, assurant une gestion efficace de ses ressources. Avec une gouvernance transparente et une culture commune solide, nous favorisons un environnement de travail collaboratif et une communication intégrée. Fondée sur des données et des méthodes scientifiques rigoureuses, l'ALVA garantit un cadre juridique cohérent et à jour pour ses agents et ses parties prenantes, dans la réalisation de ses missions.

5. Nos objectifs stratégiques

S1 : Mettre en place une organisation efficace et simplifiée pour réaliser les activités officielles de façon harmonisée et digitalisée en optimisant l'utilisation de ses ressources

Vision : L'ALVA dispose de procédures harmonisées, simplifiées et digitalisées pour remplir ses missions de manière efficace avec les ressources qui lui sont allouées.

Un système de contrôle officiel efficace et harmonisé offre la stabilité et la répétabilité dans les décisions à travers les différents domaines d'activité de l'ALVA. La simplification des processus et l'introduction d'outils technologiques améliorent la performance et l'efficacité des activités officielles et diminuent la charge administrative, tant pour les agents de l'ALVA, que pour les parties prenantes.

S2 : Garantir une organisation avec une cohésion forte, une gouvernance transparente et une culture commune constructive.

Vision : L'ALVA est une administration avec une forte cohésion, une gouvernance transparente et une culture commune constructive.

La cohérence d'un système dans un environnement positif permet de motiver tant les agents que les parties prenantes. Assurer la plus grande transparence possible de l'organisation des activités de l'ALVA sur les niveaux organisationnels améliore la confiance des agents en interne de l'ALVA et des



acteurs de la chaîne alimentaire. Une organisation cohérente du travail entre les divisions au sein de l'ALVA augmentera son efficacité.

S3: Collaborer et communiquer de manière intégrée et transparente en interne et externe

Vision: Nous évoluons dans un environnement de travail collaboratif et sommes dotés d'une communication interne et externe intégrée et transparente.

La collaboration transversale et la communication efficace et proactive vers les différents acteurs du secteur de la chaîne alimentaire sont des outils d'amélioration de la performance organisationnelle. Une communication honnête, intégrée, ouverte et proactive tant envers les professionnels qu'envers les consommateurs permet de faire des choix éclairés et d'améliorer le bien-être, la santé animale et la sécurité alimentaire. Ce sont des éléments clés qui renforcent la confiance des parties prenantes dans les institutions.

S4 : Utiliser l'expertise scientifique comme moteur de nos activités

Vision: L'ALVA s'appuie sur des données et des méthodes de travail scientifiques comme moteur de ses activités.

Notre mission requiert une expertise et un savoir en adéquation constante avec les avancées techniques. Notre démarche se veut scientifique, basée sur l'évaluation scientifique des risques, et en lien avec un domaine qui est en constante évolution et qui exige une mise à jour et une adaptation régulière.

S5: Assurer un cadre juridique cohérent, solide et actualisé pour les parties prenantes ainsi que pour les agents de l'ALVA.

Vision: L'ALVA assure un cadre juridique cohérent, solide et actualisé pour ses agents et ses parties prenantes.

Un cadre juridique cohérent, solide et actualisé permet de garantir la sécurité juridique tant des consommateurs que des établissements contrôlés ainsi que des agents de contrôle. Les consommateurs ont accès aux informations qui leur permettent de faire des choix éclairés, les établissements connaissent leurs droits et obligations et les agents de contrôle officiel disposent des pouvoirs nécessaires pour assurer leurs missions.



6. Nos objectifs opérationnels, projets et activités courantes

Trié par ordre de priorité

S1 : **Mettre en place une organisation efficace et simplifiée pour réaliser les activités officielles de façon harmonisée et digitalisée en optimisant l'utilisation de ses ressources**

O1.1 : **Harmoniser les contrôles officiels et les autres activités officielles de toutes les divisions de l'ALVA conformément aux exigences de l'OCR**

Activités courantes :

- Chiffres repris en 2023 dans AROC + bien-être animal national + identification et enregistrement des animaux
- Mise en place d'un système d'accréditation

Projets :

- P1.1.1 : Planification et maîtrise des contrôles conformément à l'OCR (basée sur une analyse de risques)
- P1.1.2 : Harmonisation des systèmes d'inspection
- P1.1.3 : Harmonisation des systèmes d'encodage des prélèvements, des résultats d'analyses et des rapports officiels

O1.2 : **Stocker des données relatives à nos activités dans des systèmes de base de données comme outil pour la planification, la maîtrise des contrôles et le reporting**

Activités courantes :

- Gestion des bases de données par domaine

Projets :

- P1.2.1 : Mettre en place un *data warehouse*
- P1.2.2 : Mettre en place des tableaux de bord pour maîtriser les processus
- P1.2.3 : Développer des nouveaux outils de base de données

O1.3 : **Intégrer davantage les différents types de contrôles officiels en vue de diminuer la charge de contrôles pour les opérateurs**

Projets :

- P1.3.1 : Définir les types de contrôles qui peuvent être intégrés en une seule inspection



- P1.3.2 : Formation des inspecteurs par les experts de domaines
P1.3.3 : Faire participer les experts à la création de check-listes d'inspection

O1.4 : Informatisation et digitalisation des activités de l'ALVA

Activités courantes :

- Introduction des tablettes pour les inspections
- Alertes via le système LU-Alerte
- Importation des données analytiques de sécurité alimentaire des laboratoires officiels vers les systèmes de données de l'ALVA
- Mise en place et intégration de check-lists digitales pour tous les contrôles de l'ALVA

Projets :

- P1.4.1 : Introduction des tablettes pour les prélèvements
P1.4.2 : Projet d'intégration des différents systèmes d'enregistrement
P1.4.3 : Programme de notification des FSG (*food special groups*)
P1.4.4 : LIMS
P1.4.5 : Base de données antibiotiques
P1.4.6 : EPIVET
P1.4.7 : VETLY
P1.4.8 : Digitalisation du transfert des données du passeport Sanitel (BOVEX)
P1.4.9 : Mise en place d'une base de données nationale d'enregistrement des animaux (MATRB).
P1.4.10 : Envoi électronique de documents officiels de l'ALVA vers la plateforme guichet.lu : e-Delivery

O1.5 : Optimiser l'utilisation des ressources

Projets :

- P1.5.1 : Plan de priorisation des activités courantes et projets

S2 : Garantir une organisation avec une cohésion forte, une gouvernance transparente et une culture commune constructive.

O2.1 : Sensibiliser l'ensemble du personnel aux valeurs de la Fonction Publique et aux valeurs spécifiques de l'ALVA

Activités courantes :

- Note de gouvernance
- ALL Webex : communications de la Direction



- Code de déontologie
- Délégué à l'égalité

Projets :

- P2.1.1 : Développer des outils de vulgarisation des valeurs
P2.1.2 : Promouvoir mensuellement les valeurs via les actualités dans notre page Intranet (une valeur par mois)
P2.1.3 : Développer des outils de vulgarisation des méthodes de travail (vidéos, etc.)

O2.2 : Améliorer la cohésion au sein de l'ALVA

Activités courantes :

- Partager les succès sur l'Intranet
- Conférences annuelles
- Activités de *team building*

Projets :

- P2.2.1 : Aménagement de la grande salle de réunion pour l'organisation de réunions hybrides
P2.2.2 : Elargir les Webex de la Direction pour le partage de connaissances des services/activités de l'ALVA
P2.2.3 : Organiser des sessions biannuelles de présentation, par service, pour chaque nouveau collaborateur et tous les intéressés
P2.2.4 : Teams building pendant les heures de bureaux pour améliorer la cohésion
P2.2.5 : Prévoir des présentations du travail de terrain, sur demande

O2.3 : Mettre en place des structures de gouvernance harmonisées

Activités courantes :

- Réunions régulières avec les supérieurs hiérarchiques (fréquence à déterminer dans la stratégie communication)
- Comité de direction hebdomadaire
- Partage de l'organigramme à jour en interne sur intranet dans l'espace RH

Projets :

- P2.3.1 : Répartition claire des tâches entre les membres de la Direction
P2.3.2 : Meilleure gestion de la boîte mail de la Direction
P2.3.3 : Coaching pour la Direction pour améliorer la gouvernance transparente
P2.3.4 : Annuaire interne à jour comprenant le poste de l'agent, une photo, téléphone portable professionnel, etc. (en collaboration avec le CTIE)
P2.3.5 : Mise en place de réunions individuelles sur demande entre le chef de division et la Direction



S3 : Collaborer et communiquer de manière intégrée et transparente en interne et externe

O3.1 : Un meilleur flux d'informations est assuré au sein de l'ALVA

Activités courantes :

- Utilisation du GovSpace dans le cadre de projets en commun
- Groupes de travail
- Formations sectorielles
- Participation des services qualité et communication dans les réunions mensuelles des chefs de division
- Les chefs de division et de service doivent suivre des formations en management en accord avec les besoins définis dans le plan de travail individuel
- ALL Webex (interne)
- Intranet (interne)
- Sensibiliser les chefs de division à partager des *success stories*

Projets :

- P3.1.1 : Boîte à idées
- P3.1.2 : Définir un mode de rapportage commun pour les réunions externes
- P3.1.3 : Développer une stratégie de communication interne et les procédures afférentes
- P3.1.4 : Redéfinir la structure de l'Intranet
- P3.1.5 : Développer des outils permettant la vérification de l'application de la note de gouvernance

O3.2 : Augmenter la visibilité de l'ALVA auprès des parties prenantes

Activités courantes :

- Portails de l'Agriculture et de la Sécurité Alimentaire et *Single window for logistics* (externe)
- 2 conférences annuelles (scientifique et grand public) (externe)
- Interviews dans les médias (externe)
- Campagnes de sensibilisation (externe)
- Conférences et sessions d'information pour le secteur en cas de besoin (en cours)

Projets :

- P3.2.1 : Développement d'une stratégie de communication externe
- P3.2.2 : Avoir un document à jour reprenant les messages clés de l'ALVA



O3.3 : Harmoniser le contenu et la méthode de nos communications à travers les divisions

Activités courantes :

- Utilisation de la charte graphique

Projets :

P3.3.1 : Etablir des modèles standards pour les rapports annuels (MA et AROC) avec des critères clairement définis

S4 : Utiliser l'expertise scientifique comme moteur de nos activités

O4.1 : Disposer d'agents spécialisés dans les différents domaines techniques de l'ALVA

Activités courantes :

- Formation continue
- Échanges avec d'autres experts des États membres
- Suivi des groupes de travail dans les domaines techniques

Projets :

P4.1.1 : Désignation des agents responsables pour les dossiers techniques

P4.1.2 : Élaborer un plan de formation pour les agents désignés en tant que responsables pour les dossiers techniques

O4.2 : Utiliser l'expertise scientifique comme base pour l'évaluation du risque

Activités courantes :

- Assurer l'expertise scientifique en ayant recours à des experts externes, si nécessaire
- Utilisation des données nationales existantes
- Utilisation des avis scientifiques européens

Projets :

P4.2.1 : Planification et mise en œuvre d'une enquête de consommation individuelle au Luxembourg

O4.3 : Utiliser l'évaluation du risque comme base pour la gestion des risques

Activités courantes :



- En cas d'absence de base réglementaire, utiliser les connaissances scientifiques disponibles pour évaluer la conformité de chaque critère de contrôle
- Planification des activités de contrôle basée sur une analyse de risque
- Participer à des exercices de simulation de gestion de crises

Projets :

- P4.3.1 : Actions en cas de non-conformités prises sur base d'une évaluation de risque harmonisée
- P4.3.2 : Procédure d'évaluation de risque pour la sécurité physico-chimique et biologique
- P4.3.3 : Procédure d'évaluation de risque pour la microbiologie (arbre de décision)
- P4.3.4 : Développer et mettre à jour des plans de gestion d'urgence et y familiariser les agents

S5 : **Assurer un cadre juridique cohérent, solide et actualisé pour les parties prenantes ainsi que pour les agents de l'ALVA.**

O5.1 : **Les experts de l'ALVA sont engagés dans l'élaboration de la législation nationale, européenne et internationale**

Activités courantes :

- Participation aux groupes de travail, Conseil, Conseil de l'Europe, Commission, Benelux et HoA
- Participation aux assemblées de la WOAH
- Participation active à l'élaboration des législations nationales d'autres ministères qui touchent les missions de l'ALVA
- Réglementation nationale dans les domaines non réglementés au niveau européen
- Réexamen critique de la législation nationale par rapport à la réglementation européenne

Projets :

- P5.1.1 : Améliorer la collaboration du service juridique avec les autres services pour faciliter les demandes d'avis juridiques
- P5.1.2 : Inclure une formation sur le fonctionnement des institutions européennes dans le plan de formation initial pour tous les experts qui doivent suivre des groupes de travail et comités
- P5.1.3 : Formation des agents de l'ALVA sur le fonctionnement de institutions européennes et le rôle du représentant par la cellule européenne
- P5.1.4 : Assurer un flux d'informations des sujets discutés au pré-conseil de gouvernement qui concernent les missions de l'ALVA
- P5.1.5 : Assurer un échange régulier avec la cellule européenne du ministère afin de discuter des positions nationales



O5.2 : Le personnel et les parties prenantes de l'ALVA sont informés des dernières évolutions au sujet de la législation européenne et nationale

Activités courantes :

- Transmission des informations discutées dans les groupes de travail, Conseil, Conseil de l'Europe, Commission, Benelux et HoA
- Veille juridique interne

Projets :

- P5.2.1 : Newsletter de la veille juridique à destination des chefs de division et de service et autres personnes concernées
- P5.2.2 : Mise en ligne du contenu de la veille juridique sur Intranet et classification par domaine d'activité
- P5.2.3 : Définir le mode de rapportage et garantir son application
- P5.2.4 : Améliorer les modes de transmission des informations relatives à la législation discutées dans les groupes de travail, Conseil, Conseil de l'Europe, Commission, Benelux et HoA

O5.3 : La législation européenne est mise en application par un cadre législatif national

Activités courantes :

- Développement et mise en procédure législative et réglementaire des projets de loi et des règlements grand-ducaux
- Actualisation et développement des guides de bonnes pratiques d'hygiène 852/2004
- Élimination des textes juridiques nationaux incohérents avec la législation européenne (sécurité alimentaire)
- Garantir la sécurité juridique des agents dans leur fonction

Projets :

- P5.3.1 : Améliorer la collaboration du service juridique avec les autres services pour faciliter les demandes d'avis juridiques
- P5.3.2 : Newsletter de la veille juridique à destination des chefs de division et de service et autres personnes concernées
- P5.3.3 : Mise en place d'une base de connaissances juridiques sur Intranet et classification par domaine
- P5.3.4 : Information et vulgarisation de la législation applicable auprès des parties prenantes de l'ALVA
- P5.3.5 : Étendre le processus d'élimination des textes juridiques nationaux incohérents avec la législation européenne à tous les domaines concernés par l'ALVA
- P5.3.6 : Se doter d'une réglementation nationale qui garantisse également la sécurité des domaines non réglementés au niveau européen



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Agriculture,
de l'Alimentation et de la Viticulture
Administration luxembourgeoise vétérinaire
et alimentaire

PROGRAMME DE TRAVAIL DE L'ALVA

